

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE
COMMUNE DE SAINT-PRIEST DE GIMEL

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Délibération n° 2025 - 040

Le mardi 14 octobre 2025, à dix-neuf heures trente, sur convocation adressée individuellement le 8 octobre 2025, le Conseil municipal de la commune de Saint-Priest de Gimel s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. CHASTRE Alain, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 10 ; présents : 8 ; représentés : 2 ; absents excusés : 0.

Sont présents : Mme Marie Claire CEAUX, M. Alain CHASTRE, M. Robert COLOMBIER-LEYRAT, M. Daniel DACHEUX, Mme Véronique DELORD, M. Pierre FARGEAREL, Mme Marie FOURIÉ et M. Jean Paul DEMOULIN.

Sont représentés : Mme Marie-Paule HERREWYN ayant donné pouvoir à Mme Véronique DELORD et Mme Martine LOYAU ayant donné pouvoir à M. Robert COLOMBIER-LEYRAT.

Secrétaires de séance : Mme Marie Claire CEAUX et M. Daniel DACHEUX acceptent d'assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Reprise du mur de la façade du cimetière

Résultat du vote

Nombre de votants : 10 ; Abstentions : 0

Décompte des voix : Contre : 0 ; Pour : 10

Vu l'exposé relatif au projet : « **Reprise du mur de la façade du cimetière** » et la nécessité de réaliser le projet,

vu l'analyse et la comparaison des propositions des entreprises consultées, en termes de prix et de planning d'intervention, de laquelle l'entreprise Bernard Faucher SARL apparaît la mieux placée,

vu le prix de revient prévisionnel du projet, basé sur la proposition de l'entreprise Bernard Faucher SARL également la moins disante, qui est le suivant :

Prix de revient prévisionnel	
Evaluation des coûts	Montants en €
Travaux de restauration du mur du cimetière	6 426,00
Sous-total des investissements hors taxe	6 426,00
TVA à 20%	1 285,20
Total des investissements du programme TTC	7 711,20

vu le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Plan de financement prévisionnel		
Financements		Montants en €
CD19 - Aide (contracualisation 2023-2025)	25%	1 607,00
Commune St-Priest de Gimel. : autofinancement	75%	4 819,00
Total des fiancements hors taxe		6 426,00
Etat - Fonds de compensation de la TVA (16,404% du TTC)		1 264,95
Commune St-Priest de Gimel : autofinancement		20,25
Total financement de la TVA		1 285,20
Total des recettes de financements		7 711,20

vu la délibération du Conseil municipal du 25 août 2020, par laquelle le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Conseil municipal, l'attribution de subventions ; en référence à l'article L2122-22 - 26° du CGCT ;

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**,

décide :

- d'approuver le lancement du projet « Reprise du mur de la façade du cimetière »,
- de confier ce chantier à l'entreprise Bernard Faucher SARL,
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus,
- de solliciter toute subvention ouverte à ce type de projet,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à procéder aux demandes de subvention et à accomplir toutes les démarches nécessaires s'y rapportant.

Fait et délibéré en mairie de Saint-Priest de Gimel, le 14 octobre 2025

Les Secrétaires de séance,

Mme Marie Claire CEAX, M. Daniel DACHEUX

Le Maire,

Alain CHASTRE

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE
COMMUNE DE SAINT-PRIEST DE GIMEL

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Délibération n° 2025 - 041

Le mardi 14 octobre 2025, à dix-neuf heures trente, sur convocation adressée individuellement le 8 octobre 2025, le Conseil municipal de la commune de Saint-Priest de Gimel s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. CHASTRE Alain, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 10 ; présents : 8 ; représentés : 2 ; absents excusés : 0.

Sont présents : Mme Marie Claire CEAUX, M. Alain CHASTRE, M. Robert COLOMBIER-LEYRAT, M. Daniel DACHEUX, Mme Véronique DELORD, M. Pierre FARGEAREL, Mme Marie FOURIÉ et M. Jean Paul DEMOULIN.

Sont représentés : Mme Marie-Paule HERREWYN ayant donné pouvoir à Mme Véronique DELORD et Mme Martine LOYAU ayant donné pouvoir à M. Robert COLOMBIER-LEYRAT.

Secrétaires de séance : Mme Marie Claire CEAUX et M. Daniel DACHEUX acceptent d'assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Sécurisation RD26, ralentissement trafic : travaux complémentaires

Résultat du vote

Nombre de votants : 10 ; Abstentions : 0

Décompte des voix : Contre : 0 ; Pour : 10

Vu l'exposé relatif au projet : « **RD26, ralentissement trafic : travaux complémentaires** » et l'intérêt de réaliser ces aménagements,

vu l'analyse et la comparaison des propositions des entreprises consultées, en termes de prix et de délai d'intervention,

vu le prix de revient prévisionnel **actualisé** du projet **Sécurisation RD26, ralentissement trafic**, qui est le suivant :

Prix de revient prévisionnel	
Evaluation des coûts	Montants en €
Travaux	70 971,02
Maîtrise d'œuvre d'exécution	6 387,39
Etude de faisabilité	820,00
Levé topographique	932,00
Silhouettes de prévention Piéto	3 176,00
Barrières de ville	1 536,60
Imprévus	-
Sous-total des investissements hors taxe	83 823,01
TVA à 20%	16 764,60
Total des investissements du programme TTC	100 587,61

vu le plan de financement prévisionnel actualisé du projet **Sécurisation RD26, ralentissement trafic** qui s'établit comme suit :

Plan de financement prévisionnel		
Financements		Montants en €
Etat - DETR	35%	29 338,00
CD19 - Aide (contracualisation 2023-2025)	25%	20 956,00
CD19 - Amendes de police	14%	11 500,00
Commune St-Priest de Gimel : autofinancement	26%	22 029,01
Total des fiancements hors taxe		83 823,01
Etat - Fonds de compensation de la TVA	16,404%	16 500,39
Commune St-Priest de Gimel : autofinancement		264,21
Total financement de la TVA		16 764,60
Total des recettes de financements		100 587,61

vu la délibération du Conseil municipal du 25 août 2020, par laquelle le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Conseil municipal, l'attribution de subventions ; en référence à l'article L2122-22 - 26° du CGCT,

après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**,

décide :

- d'approuver le lancement du projet « Sécurisation RD26, ralentissement trafic : travaux complémentaires »,
- d'acquérir 2 Silhouettes de prévention Piéto à l'entreprise 5He SAS,
- d'acquérir 12 Barrières de ville à l'entreprise JPP direct,
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus,
- de solliciter toute subvention ouverte à ce type de projet,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à procéder aux demandes de subvention et à accomplir toutes les démarches nécessaires s'y rapportant.

Fait et délibéré en mairie de Saint-Priest de Gimel, le 14 octobre 2025

Les Secrétaires de séance,

Mme Marie Claire CEAX, M. Daniel DACHEUX

Le Maire,



Alain CHASTRE

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.